

Décision

Générale

colonial

Décision n° 942 accordant une permission à M. Orsal

n° 942

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date de publication

1 septembre 1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1S44 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n°235 du 24; mars 1943 relatif à l'organisation- et au recrutement, du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, notamment en son article 13;

Vu la décision n° 100(3 du 5 septembre 1947 engageant M.Vigne (Odette) en qualité d.e dame -.employée dactylographe auxiliaire de 1er catégorie, en service «ux travaux publics

Vu la demande en date du 19 août 1949 de l'intéressée

Vu l'avis favorable du directeur du service des travaux public

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Un congé de maternité de deux mois est accordé à M.c Vigne (Odette), dame employée dactylographe, 1 catégorie, en service aux travaux publics. Art. 2. —La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 septembre 1949, sera enregistrée, publiée- et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et .par délégation :Le Secrétaire général, p. i.ROULANI.